

SERVICE DEPARTEMENTAL D'ASSISTANCE ET D'EXPERTISE (SDEX)

1- ORGANISATION DU SDEX

Au niveau local, le département du Nord prévoit la mise en place d'un service départemental d'assistance et d'expertise (SDEX) au réseau SPL.

Ce service sera rattaché à la DSPL, mais disposera d'un encadrement dédié. Il sera basé à Lille avec la possibilité pour les cadres qui y seront affectés de réaliser ponctuellement leurs missions de manière nomade.

Le service d'appui aura vocation à apporter un soutien à l'ensemble des structures du secteur public local et hospitalier : conseillers aux décideurs locaux, services de gestion comptable, trésoreries hospitalières, paieries.

En cible, le SDEX sera constitué de 15 à 20 cadres.

Pour l'année 2021, le transfert de 6 emplois est prévu, de la manière suivante :

- 3 emplois de A/A+ au 1^{er} janvier 2021
- 3 emplois de A/A+ au 1^{er} septembre 2021

2- MISSIONS

Sa création répond à un double objectif :

1/ mettre en place une organisation solide et réactive en termes de soutien au réseau

Ce soutien sera nécessaire aussi bien pour les conseillers aux décideurs locaux qui devront intervenir sur des sujets variés et complexes que pour les services de gestion comptable et trésoreries hospitalières qui géreront un nombre important de collectivités et établissements.

Le service d'assistance a vocation à avoir deux composantes : un volet expertise et un volet d'assistance opérationnelle.

2/ Il entretiendra également des relations étroites avec les autres services de la direction selon le type de questionnement concerné.

Les missions du service d'expertise s'articuleront autour de deux axes :

1^{er} axe : le volet expertise :

Les cadres affectés au service d'assistance auront vocation à apporter leur soutien et leur expertise aux CDL, SGC, TH sur les principales thématiques suivantes :

- 1) prise en charge des questions juridiques et comptables complexes
- 2) expertise sur des questions de fiscalité commerciale et de FCTVA, en lien avec la DAJ
- 3) expertise sur des questions relative à la FDL, en lien avec la division en charge de la FDL
- 4) expertise en matière de financement, de projet d'investissement et d'aménagement.

La mise en place de ce service s'inscrit directement dans l'offre de service renforcée que la DGFIP souhaite proposer aux collectivités locales.

2ème axe : le volet opérationnel :

Dans le cadre du soutien opérationnel apporté aux services issus du NRP, les cadres du SDEX pourront intervenir de manière opérationnelle et ponctuelle sur des thématiques complexes telles que :

- rédaction d'analyses financières : le SDEX pourra réaliser des analyses financières en soutien des CDL, des comptables des trésoreries hospitalières et des payeurs lorsque ces derniers auront à répondre à un volume important de sollicitations ou en période de réseau d'alerte. Cette force de travail permettra de faire émerger l'offre de service de la DGFIP en matière d'analyses prospectives.
- gestion administrative et contrôle des régies du secteur public local et hospitalier : le SDEX interviendra pour le compte des SGC, des trésoreries hospitalières et des paieries pour la partie administrative de gestion des régies et pour le contrôle des régies. Le SDEX pourra aussi intervenir pour procéder aux ajustements des comptes DFT.
- élaboration des plans de contrôle hiérarchisé de la dépense : au moment de la campagne annuelle du CHD, le SDEX pourra, à la demande des comptables des SGC, trésoreries hospitalières et paieries et en lien avec eux, prendre en charge tout ou partie de l'élaboration de leurs plans CHD « dépenses classiques » et « paye ».
- aide à la répartition actif/passif en cas de restructuration territoriale (fusions, dissolutions ou transferts de compétence) : le SDEX pourra intervenir, en appui des CDL, pour la rédaction des annexes financières qui peuvent être jointes à l'appui des arrêtés préfectoraux.